Attestation de Natation Sauvetage AMFPC et MFPC

## MODALITES DE L’EPREUVE DE NATATION-SAUVETAGE :

## Test de 100 mètres en nage libre avec départ plongé puis récupération d’un objet immergé à deux mètres de profondeur.

## La réussite à ce test fait l’objet d’une attestation de réussite délivrée par une personne titulaire d’une certification d’encadrement des activités aquatiques conforme aux exigences de l’article L. 212-1 du code du sport.

## Les titulaires des diplômes de surveillant de baignade, de BEESAN, de BPJEPS activités aquatiques, de maître nageur sauveteur et de BNSSA ou de tout autre diplôme équivalent, obtiennent de droit l’attestation de « Natation / Sauvetage ».

## Je soussigné …………………………….. titulaire du diplôme référent mentionné ci dessus,

## n° du diplôme : ………………………….. date d’obtention :……………………………………..

## Atteste que ………………………………………………… à bien satisfait au Test de 100 mètres en nage libre avec départ plongé puis récupération d’un objet immergé à deux mètres de profondeur.

Fait à : ……………………… le : ……………………………

Tampon de la structure ou du diplômé

Signature